



Commune de Villorsonnens

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

DU MERCREDI 14 MARS 2001

A L'AUBERGE DU GIBLOUX A VILLARSIVIRIAUX

Présidence :	M. Gaston Blanc, syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	112 citoyens et citoyennes
Scrutateurs :	M. Steve Berset, Mme Daniella Chassot M. Philippe Chammartin, M. Pascal Berset

Au nom de Conseil communal, M. le Syndic salue cordialement tous les citoyens et citoyennes et ouvre l'assemblée en faisant lecture du tractanda.

Tractanda :

1. Procès-verbaux des dernières assemblées (comptes et fusion) - les procès-verbaux ne seront pas lus mais peuvent être consultés au bureau communal.
 2. Comptes 2000.
 3. Budget 2001 de fonctionnement et des investissements.
 4. Reprise du chemin du Bochalet par la commune.
 5. Canalisations EP et EU à La Fortune, financement.
 6. Halle polyvalente, travaux préparatoires, financement.
 7. Divers.
-

Le mode de convocation a été fait par parution dans la Feuille Officielle du 02 mars 2001, par le bulletin communal et par affichage aux piliers publics.
Aucune remarque n'est formulée. L'assemblée a été convoquée valablement.

M. Blanc informe l'assemblée que les procès-verbaux et les comptes seront votés par village. Chacun a reçu un papier de couleur pour différencier les secteurs.
Le budget 2001 ainsi que les autres objets seront votés par la commune de Villorsonnens.
M. Blanc avise également que la séance est enregistrée.

1. Procès-verbaux des dernières assemblées :

- Pour Chavannes, M. Blanc présente les procès-verbaux. Celui du 27 mars 2000 est approuvé par 27 voix. Celui du 14 septembre 2000 concernant la fusion par 28 voix.
- Pour Orsonnens, les procès-verbaux sont présentés par M. Bertschi. Celui du 30 mai 2000 ainsi que celui du 14 septembre 2000 concernant la fusion, sont approuvés chacun par 24 voix.
- Pour Villargiroud, après présentation des procès-verbaux par M. Phillot, ils sont approuvés par 37 voix pour celui du 07 avril 2000 et par 34 voix pour celui du 14 septembre 2000 concernant la fusion.
- Pour Villarsiviriaux, M. Vaucher présente le procès-verbal du 17 avril 2000 qui est approuvé par 14 voix et celui du 14 septembre 2000 concernant la fusion par 15 voix.

2. Comptes 2000 (les membres du conseil communal et les caissiers ne doivent pas voter)

- M. Blanc débute par le commentaire des comptes de Chavannes. Aucune remarque n'est formulée. Approbation par 24 voix, sans opposition.
- Après explication des comptes d'Orsonnens par M. Bertschi, une question est posée afin de savoir si, à Orsonnens, les parchets ont tous été payés. Réponse de M. Bertschi : tout a été facturé – toutes ont été payées sauf une qui est échue depuis 3 mois. Une réponse plus précise sera donnée à la prochaine assemblée.
M. Auguste Chassot : concernant le lait au noir à Orsonnens, il désire savoir combien la commune a payé pour l'avocat . Réponse de Mme Agnès Grossrieder, caissière, Fr 7'005.55.
Approbation des comptes d 'Orsonnens par 22 voix, sans opposition.
- Aucune remarque n'est formulée après commentaire des comptes de Villargiroud exposés par M. Phillot. Approbation par 34 voix, sans opposition.

- La commune de Villarsiviriaux approuve les comptes 2000 par 10 voix sans opposition. Ils ont été commentés par M. Vaucher et n'appellent aucune remarque.

Après ces explications, M. Blanc fait remarquer que les comptes 2000 sont favorables dans les 4 communes car il y a certaines charges qui aboutissent dans la caisse communale de Villorsonnens, ce qui a permis aux 4 communes de faire des amortissements supplémentaires. Ce qui donne, en chiffres ronds, pour Villargiroud fr 205'000.00 / Orsonnens fr 70'000.00 / Chavannes fr 128'000.00 / Villarsiviriaux fr 119'000.00.

Il faut rappeler que si le montant d'Orsonnens est inférieur à celui des autres villages, la raison en est l'achat du terrain pour la construction de la halle pour fr 150'000.00.

La parole est donnée à la Commission financière de Chavannes. Les comptes et les pièces justificatives ont été contrôlés et la commission a apprécié le travail qui a été fait de manière impeccable. Remerciements au caissier, M. Jacques Page, ainsi qu'à l'organe de contrôle.

La Commission financière d'Orsonnens s'est réunie chez Mme Agnès Grossrieder, caissière communale afin de procéder à la vérification des comptes. Ladite commission lit le rapport des comptes et relève l'excellent travail de la caissière et la remercie vivement.

La Commission financière de Villargiroud rapporte que les comptes 2000 sont en ordre. Elle remercie la caissière, Mme Liehti et le Conseil communal pour la bonne gestion de la commune et le travail accompli durant l'année 2000.

Le contrôle des comptes a été effectué le 14 février 2001 par la Commission financière de Villarsiviriaux. Aucune irrégularité n'a été constatée dans la tenue des comptes.

3.1. Budget de fonctionnement :

- La parole est donnée à M. Phillot pour la présentation du budget de fonctionnement 2001. Etant donné la fusion, l'exercice était assez difficile puisqu'il n'y a pas d'historique et que ce budget comporte certainement quelques défauts et il faudra vivre ce premier exercice pour savoir si les chiffres qui ont été retenus correspondent bien à la réalité. Le budget a été présenté dans le bulletin communal et il est équilibré. Aucune question ni remarque ne sont formulées.
- La Commission financière composée de MM. Alfred Bleuler, Hubert Berset, Christian Bugnon et Antoine-Marie Berset remercie le Conseil communal pour la préparation très consciencieuse de ce budget. Elle relève que, en raison de la naissance de la nouvelle commune, ce budget doit être considéré comme approximatif. La Commission propose d'accepter le budget 2001. Aucune remarque – le budget est accepté par 108 voix.

3.2. Budget des investissements :

- **pt 1** : équipement informatique et mobilier du nouveau bureau communal pour fr 37'000.00 dont le financement se fait par les ressources communales. La Commission financière propose d'accepter cette proposition – approbation par 102 voix, sans opposition.
- **pt 2** : construction d'un collecteur pour eaux usées à Chavannes, respectivement à La Fortune Nord pour fr 200'000.00. Il s'agit des derniers travaux à faire. Le financement est assuré par les taxes de raccordement – les subventions fédérales pour des travaux effectués il y a plusieurs années et par le solde des ressources communales. Un préavis favorable est donné par la Commission financière. Aucune remarque n'est formulée – approbation par 101 voix, sans opposition.
- **pt 3** : travaux préparatoires pour la construction d'une salle polyvalente pour fr 75'000.00. Il s'agit d'une tranche des honoraires d'architecte pour étudier plus en détail notre projet de façon à savoir le coût de cette opération. Une question est posée quant à savoir quel montant a été versé à l'architecte jusqu'à maintenant. M. Bertschi répond que le concours d'architecture a coûté environ fr 40'000.00 et que ce montant figurait déjà dans les comptes de 1999. La Commission financière estime que ce montant de fr 75'000.00 est supportable à la commune et demande son approbation – accepté par 106 voix, sans opposition.
- **pt 4 – 5 – 6 – 7** du budget d'investissement concernant l'aménagement pour le nouveau quartier d'habitation en Terdoz à Villargiroud pour fr 50'000.00 / le solde des travaux pour la modération du trafic à Villargiroud pour fr 7'000.00 / la finition de l'aménagement de la place du village de Villarsiviriaux pour fr 5'000.00 et la finition des travaux sur la route communale à Orsonnens pour fr 30'000.00. Tous ces montants ont déjà fait l'objet de vote dans les communes l'année passée, donc il n'y a pas besoin de les revoter. Ils étaient cités juste pour information.

4. Reprise du chemin du Bochalet par la commune :

La parole est donnée à M. Phillot pour y donner des explications. Jusqu'à aujourd'hui, le chemin du Bochalet desservait quelques villas et surtout des champs agricoles. Récemment, les propriétaires du terrain ont décidé d'aménager une zone d'habitation qui pourra comporter 24 villas. Ce chemin devient alors une artère importante pour desservir ce quartier et il est impossible de garder ce chemin dans l'état actuel. Ce chemin doit devenir public afin d'être utilisé et pour que les gens du quartier puissent y passer sans problème et que la commune puisse l'entretenir normalement. C'est en fait une formalité de manière à ce que le réseau routier de la commune soit totalement sous la maîtrise de la nouvelle commune. Les frais de bornage ont été supportés par les bordiers.

Un citoyen aimerait savoir où commence et où finit ce chemin.

Réponse de M. Phillot : le chemin commence près de chez Pierre Berset pour se terminer à la hauteur de la maison Delley. Le reste est déjà chemin communal.

Le verbal de division ne peut pas être signé par le Conseil communal sans l'approbation de l'assemblée communale – approuvé par 95 voix, sans opposition.

5. Divers :

- M. Blanc prend la parole pour signaler qu'actuellement le Conseil communal est composé de 11 membres jusqu'au 30 mars prochain, jour de l'assermentation des nouveaux conseillers communaux. Ensuite il y aura la constitution du nouveau conseil à 9 membres avec répartition des dicastères et nomination du syndic et du vice-syndic.
A la fin avril – début mai, il y aura une nouvelle assemblée communale pour nommer la Commission financière et la Commission d'aménagement. Pour ces commissions, il serait judicieux que les membres proviennent des différents secteurs de la commune. C'est pourquoi, il serait bien d'arriver à cette assemblée avec des propositions de noms.
Au point de vue du fonctionnement de l'administration communale, on peut dire que ça marche. Et si des questions n'ont pas de réponse immédiate, il faut penser qu'à ce jour les règlements communaux sont différents pour chaque village et qu'il faut un peu plus de temps pour trouver les renseignements.
Pour la mise en route de cette commune, l'aide des secrétaires et caissiers des 4 communes a été d'un grand secours. Un grand merci pour leur disponibilité et leur conseil.
Le bureau est fonctionnel avec la salle du conseil, la réception et le bureau.
Concernant la LIM : jusqu'à maintenant Villarsiviriaux et Villargiroud étaient dans la LIM mais pas Chavannes et Orsonnens. Cependant, dès maintenant la commune de Villorsonnens sera zone LIM.
La surface de la commune de Villorsonnens est de 1'551 ha.
- Intervention de M. André Berset pour remercier le Conseil communal pour le travail qu'il accomplit et pour remercier également le personnel administratif.
M. Berset a remarqué que les bourses d'étude ont passé de fr 400.00 à fr 200.00.
Réponse de M. Blanc : les bourses d'étude ont passé de fr 400.00 à fr 200.00 pour Villargiroud, cependant pour Chavannes elles ont passé de fr 0.00 à fr 200.00. C'est pourquoi il fallait choisir un chiffre moyen.
- Une autre question est posée par M. Hubert Berset quant à savoir combien de membres comportera la future Commission financière.
Réponse de M. Blanc : cette question n'a pas encore été discutée, car c'est le nouveau conseil qui décidera.
- Intervention de M. Dominique Perritaz, concernant les transports scolaires.
Dans le bulletin il est apparu que le chauffeur actuel prend sa retraite. Le bus ne comporte plus la sécurité voulue. Est-ce que la commune va racheter ce bus au propriétaire ou investir dans l'achat d'un nouveau véhicule ?
Réponse de M. Blanc : suite à l'annonce parue dans le bulletin communal, diverses personnes sont intéressées à cette activité, et nous avons aussi des

contacts avec les PTT. La question est à l'étude et l'idée est de ne pas faire d'investissements communaux.

M. Perritaz reprend la parole pour signaler qu'une lacune existe au point de vue de la déchetterie. Les plastiques non-recyclables ne sont pas repris et que le volume de ces déchets encombre la maison. Ne pourrait-on pas améliorer ce point-là ?

La question sera étudiée en conseil.

M. Roch précise que la question a déjà été vue lors de la mise en service de la déchetterie et qu'il s'est avéré que les coûts de recyclage sont plus chers qu'en mettant ces déchets dans des sacs Air-Pro.

Cependant, la question sera réétudiée.

- M. Jean-Claude Defferrard aimerait savoir si la fréquence du ramassage des ordures ménagères va s'harmoniser dans les 4 villages.
Réponse de M. Roch : pour l'instant les contrats des anciennes communes avec les transporteurs sont toujours en vigueur, mais ça va s'harmoniser.
Cependant, les déchets peuvent être apportés à la déchetterie d'Orsonnens.
- M. Germain Julmy s'exprime sur la place à côté de l'arrêt de bus. Il souhaiterait que cette place soit réservée aux personnes venant chercher quelqu'un et non à un camion.
- Réponse de M. Phillot : il y quelques années, un camionneur de Villarsiviriaux avait demandé à la commune de Villargiroud s'il pouvait aménager cette place de parc pour y parquer son camion car il avait des difficultés à monter, surtout l'hiver. Un accord à bien plaisir a été passé – cette personne a aménagé elle-même cette place, à ses frais sans que la commune n'ait à déboursier quelque chose. Par conséquent, il a le droit d'y parquer son véhicule jusqu'à ce que la commune dénonce cet accord. Il faut noter que la commune n'avait jamais décidé d'aménager cette place pour des personnes venant chercher des passagers.
- Question de M. Emile Magnin : est-ce que le Conseil commune est en mesure d'indiquer le cumul des capitaux et des dettes de la commune de Villorsonnens au 31 décembre 2000 ?
La réponse ne peut pas être donnée immédiatement quant aux capitaux.
Cependant les dettes bancaires, LIM etc.. sont pour Villargiroud fr 890'000.00 / Orsonnens fr 500'000.00 / Chavannes fr 820'000.00 / Villarsiviriaux fr 670'000.00.
M. Magnin souhaiterait que ce renseignement figure dans le bulletin d'information.
M. Blanc répond qu'un nouveau bilan sera fait, bilan qui représente l'addition des 4 villages. Il prendra contact avec M. Joye, du département des communes pour régler ce problème.
Concernant la déchetterie, M. Magnin aimerait savoir si la taxe de base, soit fr 21.00 par personne va être augmentée.
Réponse de M. Roch : il faut s'attendre à une augmentation.

- M. Magnin aimerait que le procès-verbal de l'assemblée communale paraisse dans le bulletin d'information.
M. Blanc répond que le Conseil décidera, mais qu'il prend note de la suggestion.
- Intervention de Mme Crausaz de Villarsiviriaux : les enfants ont-ils le droit d'utiliser les places de jeux de l'école en dehors des heures scolaires ?
Réponse de M. Phillot : normalement oui.
M. Vaucher répond également qu'à Villarsiviriaux le concierge habite à côté de l'école et qu'un terrain de foot existe à côté de son jardin. Il faut peut-être aussi penser aux habitants.
M. Blanc prend la parole pour dire que sur le principe, si cette place est publique elle est à disposition du public mais qu'il y a tout de même un ordre à respecter.
Ce problème sera vu avec le responsable des écoles.
- Question de M. Menoud : pour les bons payeurs, y-a-t-il intention de déduire un certain pourcentage sur les impôts ?
Réponse de M. Blanc : aucune décision n'a encore été prise. Le prochain Conseil décidera.
- Mme Kolly aimerait connaître les dispositions de la commune quant aux déchets des végétaux, du gazon etc..
Réponse de M. Blanc : au niveau de Villorsonnens, cet objet n'a pas encore été traité.
- M. Louis Berset est mécontent des modérations de trafic à Villargiroud.
M. Blanc répond que cette modulation de trafic est à l'essai et que la décision de laisser ou non cette sécurité devra être prise par l'assemblée communale de cet automne.
Mme Chassot s'exprime sur les fr 7'000.00 mis au budget pour ce même sujet.
M. Blanc explique que c'est pour finir un tronçon. Ce montant a déjà été voté avant et qu'il sert à compléter le projet.
M. Georges Defferrard n'a jamais entendu dire que des dos d'âne avaient été votés par Villargiroud.
M. Phillot répond qu'ils ont été effectivement mis à l'enquête et durant cette année probatoire il n'y a pas possibilité de recours avec effet suspensif. C'est la loi et la décision du département des Ponts et Chaussées.
M. Blanc complète en disant que ces dos d'ânes étaient déjà en projet qui a passé devant l'assemblée communale dans le plan qui a été mis à l'enquête.
- Mme Denise Dévaud aimerait savoir ce que devient le crédit voté pour un couvert pour les planches à neige.
M. Phillot répond qu'il ne sera pas fait car il y a des disponibilités à Villarsiviriaux.

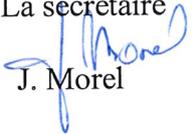
- Mme Marie-Pascale Page d'Orsonnens réitère sa demande d'aménager la route qui mène à sa villa. C'est une route communale.
M. Blanc a pris note de cette demande.
- Question concernant les propriétaires de chevaux et de chiens. Que faire pour que les chiens soient tenus en laisse ? afin que les gens qui se promènent à cheval ne laisse pas leur chien en liberté ?
M. Blanc prend note de ce problème difficile afin de trouver une éventuelle solution.
- Question de M. Christian Defferrard : au sujet du budget de fonctionnement, les dons aux sociétés à but culturel ou autres sociétés, est-ce une addition de ce qui a été fait auparavant ?
Réponse de M. Phillot : en gros c'est l'addition.

A la fin de cette assemblée, M. le Syndic remercie tous les citoyens et citoyennes pour leur présence et remercie les conseillers pour le travail accompli.

Une verrée est offerte.

Fin de la séance à 21h45

La secrétaire


J. Morel

Le syndic


G. Blanc